

Composition de l'Assemblée nationale en juillet 2024 après la dissolution

Nouveau Front populaire (193)

- La France insoumise (72)
- Socialistes et apparentés (66)
- Écologiste et social (38)
- Gauche démocrate et républicaine (17)

Ensemble (166)

- Ensemble pour la République (99)
- Les Démocrates (MODEM) (36)
- Horizons & Indépendants (31)

Rassemblement national et alliés (142)

- Rassemblement national (RN) (126)
- À droite ! (16)

Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (LIOT) (21)

- Droite républicaine (LR) (47)
- Non inscrits (8)

= BARNIER +

Composition du gouvernement

Ministres de plein exercice



Ministres rattachés auprès du Premier ministre

Ministres délégués & secrétaires d'Etat



■ Divers gauche ■ Divers droite

Nouveau gouvernement

L'ÉCOLE PUBLIQUE EN PREMIÈRE LIGNE



Comme à son habitude, le président Macron a utilisé tous les leviers à sa disposition pour continuer à imposer sa ligne politique, minoritaire dans l'opinion et rejetée par

deux fois dans les urnes en juin. Pour ce faire il a décidé de confier les clés de Matignon à la seule formation qui n'a pas participé au « front républicain » qui a permis d'éviter une victoire de l'extrême-droite. Pire, il a passé une alliance tacite avec le Rassemblement National en désignant un premier ministre de droite et en constituant une équipe qui ne heurte pas Marine Le Pen... laquelle offre, de fait, un soutien sans participation au gouvernement Barnier.

Les équilibres internes ont conduit à attribuer le ministère de l'Éducation à une inconnue sans poids politique, Anne Genetet, proposée par Gabriel Attal pour s'assurer de la continuité des politiques menées. On se souvient également qu'Emmanuel Macron avait décidé de faire de l'Éducation son « domaine réservé ». Or, Mme Genetet n'a aucune connaissance des

dossiers éducatifs mais siégeait comme députée dans la commission de la défense. Elle saura donc promouvoir le SNU que le président de la République cherche toujours à généraliser... Le nouveau ministre délégué à la « réussite scolaire et à l'enseignement professionnel », Alexandre Portier, est un LR proche de Laurent Wauquiez. Il s'est surtout distingué jusqu'ici par des prises de position très favorables à l'enseignement privé. L'une comme l'autre sont des fervents défenseurs du « choc des savoirs » et d'une politique de tri social diamétralement opposée aux aspirations des personnels et des familles.

La mobilisation construite par le SNES-FSU l'an passé a permis de mettre en échec cette politique également désavouée dans les urnes. Le nouveau gouvernement n'a aucune légitimité, les personnels peuvent peser pour obtenir une nouvelle orientation politique et budgétaire, la journée de grève et de manifestation du 1^{er} octobre sera une première étape.



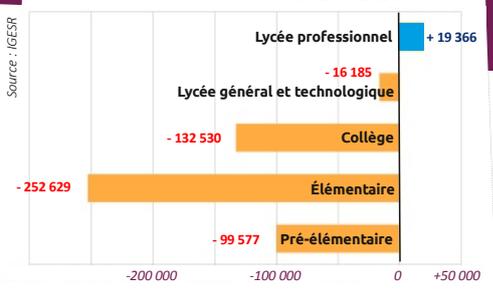
MATTHIEU MAHÉO

Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne
Rennes, lundi 23 septembre 2024

GREVE 1^{er} OCTOBRE

Salaires • Services publics
Abrogation de la loi retraites

Nouvelle ministre : quelles conséquences ? • Groupes de niveau ou pas ? • Dotations : le privé favorisé... • Permanences académique et départementales : qui contacter au SNES Bretagne ?



Alerte démographique

Un rapport de l'Inspection générale, publié début septembre, met en lumière des perspectives démographiques de fortes baisses des effectifs scolaires. Mais au lieu de profiter de ces évolutions pour réduire les effectifs par classe afin d'améliorer l'encadrement des élèves et leurs conditions d'étude, le rapport préconise un ensemble de mesures qui conduiraient à d'importantes fermetures de classes et des suppressions de postes massives (jusqu'à 15 500 en cinq ans !). Le SNES-FSU dénonce la publication de ce rapport au moment de l'examen du budget et, surtout, conteste vigoureusement ses préconisations. L'amélioration du système éducatif passe inévitablement par des conditions de travail et d'étude améliorées et une revalorisation des personnels. Cela relève d'un choix politique, parfaitement réaliste pour la 7^e puissance économique du monde.

■ **JOËL MARITEAU**

Info Une note de l'INSEE du 02/09/24 avance des hypothèses démographiques prévoyant, qu'en Bretagne, le nombre de lycéen-nes pourrait atteindre son pic en 2026 avant de diminuer jusqu'à l'horizon 2040.

www.insee.fr/fr/statistiques/8240456

Penser à...

- Présenter une liste au C.A. et voter !
- Vérifier son état VS pour ne rien se laisser imposer.

Concours internes 2025

Inscriptions ouvertes du mardi 1^{er} octobre au jeudi 7 novembre 2024, sur CYCLADES :

https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login

Actualité académique

Collège • 60% DES COLLÈGES SANS GROUPES DE NIVEAU

Grâce aux mobilisations de la profession et des parents d'élèves, la réforme du « choc des savoir » vacille. Certaines mesures sont enfin abandonnées.

Les mobilisations ont fait bouger les lignes et conduit à une mise en œuvre variable de cette réforme sur le terrain. Ainsi, les groupes de niveau ne sont réellement mis en place que dans 30 à 35 % des établissements. Par la lutte, certains établissements ont conservé le fonctionnement antérieur à la réforme. D'autres ont créé des « groupes-classes » hétérogènes. D'autres encore ont imaginé un système en demi-teinte : un niveau de classe avec des groupes, un niveau de classe sans groupes. Enfin, il arrive qu'au sein d'un même établissement, lorsque des barrettes ont été prévues pour les groupes, les équipes de lettres et de mathématiques ne choisissent pas le même fonctionnement : quand une équipe disciplinaire choisit la création de groupes avec un nombre d'élèves variable et une composition hétérogène, l'autre équipe peut préférer garder les classes entières avec un-e enseignant-e surnuméraire qui intervient en co-enseigne-

ment ou prend ponctuellement de petits groupes d'élèves. La réalité du terrain contribue à mettre en échec ces mesures délétères. En outre, si la majorité des établissements a réussi à empêcher le tri des élèves, les modalités variables d'un établissement à l'autre sont une source d'inégalités. De plus, les alignements ont dégradé les services des collègues de lettres, mathématiques mais aussi d'autres disciplines, provoquant des refus d'assurer la mission de Professeur principal.

Poursuivre la résistance

Que se passera-t-il en cas d'absence d'un-e collègue enseignant dans un groupe ? Les élèves seront-ils répartis sur les autres groupes avec les autres collègues comme en primaire ? Les professeur-es surnuméraires ont-elles et ils vocation à remplacer l'un-e de leurs collègues absent-es ? Qu'y aura-t-il décrit sur le VS des collègues de lettres et de mathématiques en 6^e et 5^e ? Soyons vigilants et continuons à résister. Après le gel de la mesure du DNB comme examen de passage en seconde, nous devons obtenir l'abrogation des autres mesures.

■ **FABIENNE STÉPHAN**

Affelnet • QUAND L'ÉCOLE FAIT DÉCROCHER LES ÉLÈVES LES PLUS FRAGILES

En cette rentrée, même si le Rectorat se félicite de la baisse du nombre d'élèves post 3^e sans solution, la réalité pour nos élèves les plus fragiles est tout autre. Dès le mois de juillet, la FSU Bretagne a alerté sur cette problématique dans un communiqué de presse.

Depuis plusieurs années, l'académie observe une hausse des flux d'affectation en voie professionnelle post 3^e avec cette année une demande plus importante en CAP. En juin, sur Affelnet, 9 903 élèves du public ont demandé une place en voie pro et 1 100 jeunes (11 %) se sont retrouvés sans solution. Même si des progrès sont observés par exemple sur le bassin rennais (367 élèves non affectés au lieu des 630 en 2023), ce ne sont pas les quelques places proposées dans le public de la nouvelle carte des formations qui expliquent cette évolution. Le recours aux formations par apprentissage, aux inscrip-

tions dans le privé, dans des lycées loin du domicile ou encore dans des formations non choisies, modifie les statistiques. Se cachent malheureusement derrière cette logique comptable, des élèves et des familles démunis. Le choix ministériel de dématérialiser les procédures par la « démarche simplifiée » avec EduConnect n'arrange rien. Le manque de moyens humains dans les différents services (Dive1, CASNAV2, établissements, CIO) entrave les perspectives de réussite des élèves les plus fragiles. Faute de place, l'orientation choisie ne peut être validée, y compris dans les filières technologiques. Dans ces conditions, l'école fabrique elle-même du décrochage scolaire. Continuons la lutte pour permettre à l'ensemble de nos jeunes de s'émanciper dans une formation choisie dans un lycée public !

■ **SOLENNE OGIER**

1/ Service de la division des élèves.
2/ Centre Académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Hors classe, classe exceptionnelle • BILAN DES PROMOTIONS

Annoncés initialement par le rectorat au 4 et au 12 juillet, il a fallu attendre le 19 juillet pour que les tableaux d'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle soient publiés.

Peu de changement du côté de la hors classe, l'augmentation du ratio de promotion (22 % au niveau national en 2024) ayant permis la promotion de 391 certifié-es, 17 CPE et 15 Psy-EN. Chez les certifié-es, la barre de promotion reste à 165 points, mais tou-tes les collègues ayant ce barème ne sont pas promu-es (le départage se fait normalement à l'ancienneté de corps, puis d'échelon en tenant compte d'un équilibre par genre et par discipline).

Les principaux changements concernaient cette année la campagne de promotion à la classe exceptionnelle, avec la disparition des viviers de promotion, mais aussi du contingentement de corps au profit d'un ratio de promotion. Ce ratio, fixé à 9 % au niveau national en 2024, a permis dans l'académie la promotion de 261 collègues à la classe exceptionnelle, soit un taux de promotion de 10,3 % (contre 162 promotions en 2023, soit 6,4% des promouvables de l'époque).

Certifié-es hors classe					
Échelon au 01/09/2023	4	5	6	7	Total
Promouvables	n.c.	984 (39 %)	1022 (40,5%)	517 (20,5%)	2523 (100 %)
Promu-es	19	21 (15,4%)	75 (28,8 %)	145 (55,7%)	260 (100 %)
Taux de promotion		2,1 %	7,3 %	28 %	10,3 %

L'analyse du tableau de promotion fait apparaître que la majorité des promu-es étaient déjà à l'échelon 7 de la hors classe au 01/09/2023. Ces collègues représentent 56 % des promu-es (pour environ 20 % des promouvables) quand les collègues à l'échelon 5 représentent environ 15 % des promu-es pour 40 % des promouvables. Si les collègues à l'échelon 7 ont donc proportionnellement plus de chance d'être promu-es, leur taux de promotion est cependant encore insuffisant et de nombreuses et nombreux collègues vont partir à la retraite sans la revalorisation de leur pension qu'aurait permis une promotion à la classe exceptionnelle. Rappelons qu'en promouvant des collègues qui sont seulement au 5^e échelon de la hors classe, l'administration réalise des économies à court terme puisque l'augmentation du traitement brut n'est que de 4% par rapport à la poursuite de la carrière dans la hors classe, contre 15 % pour un-e collègue au 7^e échelon de la Hors Classe. Plus largement, le SNES-FSU continue de contester les modalités discrétionnaires d'accès à la classe exceptionnelle imposées par le ministère et le rectorat. Pour l'accès à ce grade, il n'y a désormais aucun barème ni critère objectif et les textes stipulent que les avis ne sont pas contestables. Un pouvoir discrétionnaire est donc laissé aux évaluateurs et évaluatrices primaires, IPR et chefs d'établissement. L'opacité est totale et un double avis « très favorable » apparaît comme nécessaire pour une promotion, ce dont n'ont pas forcément conscience ni les chefs d'établissement ni les IA-IPR.

En attendant un groupe de travail au rectorat pour faire le bilan de l'ensemble des opérations de promotion et de carrières, le SNES-FSU Bretagne accompagne l'ensemble des collègues qui souhaitent obtenir des explications sur leurs avis ou leur non-promotion.

■ KEVIN HÉDÉ

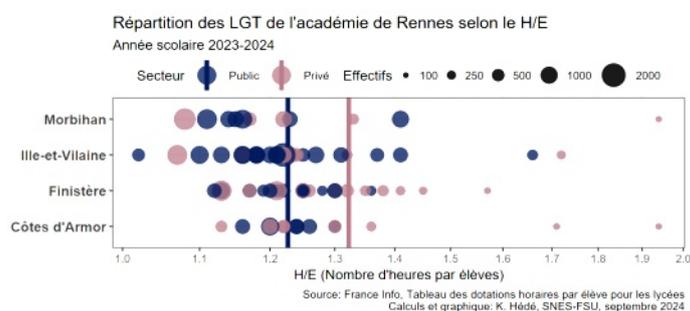
Dotation horaire des établissements • LE PRIVÉ DOUBLEMENT FAVORISÉ

Une enquête de France info, parue en cette rentrée, révèle que les lycées du réseau d'enseignement privé sous contrat reçoivent, en France, comme dans l'académie, une meilleure dotation horaire que les lycées publics.

Si le rôle ségrégatif du secteur privé n'est plus à démontrer, cette enquête montre qu'en plus d'accueillir des élèves davantage favorisés, les établissements privés reçoivent en moyenne plus d'heures par élèves de la part du rectorat.

Dans l'académie de Rennes, comme en France, le H/E (indicateur du nombre d'heures par élève) est plus important dans les lycées généraux et technologiques privés que dans les-LGT publics. Alors que dans l'académie, le H/E moyen des lycées généraux et technologiques publics est de 1,23 (en moyenne les lycées publics disposent de 123 heures d'enseignement pour 100 élèves dans chaque établissement), il est de 1,32 dans les lycées privés. Ainsi, parmi les vingt lycées qui ont le H/E le plus élevé dans l'académie, treize sont des lycées généraux et technologiques privés.

Le SNES-FSU a régulièrement interpellé les autorités acadé-



miques pour dénoncer cette « concurrence faussée » entre les deux réseaux qui a des effets délétères sur la mixité sociale dans les établissements et nuit à la réussite des élèves les plus fragiles. Le constat est partagé, mais le Rectorat ne semble pas toujours déterminé à agir. Le SNES-FSU académique continue à agir à tous les niveaux pour un système scolaire plus équitable en Bretagne.

■ KEVIN HÉDÉ

Pour aller plus loin :

r.snes.edu/PriveFavorise

Le Snes-fsu Bretagne à vos côtés DES MILITANT·ES PRÉSENT·ES TOUTE L'ANNÉE !

Le secrétariat académique et les militant·es du S3

Le Secrétariat Académique est issu de la Commission Administrative Académique (le Parlement du SNES Bretagne) renouvelée en juin 2024 à la suite des élections internes. Il est composé 9 membres qui travaillent collégialement.



Matthieu MAHÉO
Professeur de Lettres en lycée, Bruz
Secrétaire général du SNES Bretagne



Solenne OGIER
PsyEN EDO, CIO Rennes
Secrétaire académique



Joël MARITEAU
Professeur d'histoire-géo., lycée, St-Brieuc
Secrétaire académique



Fabienne STÉPHAN
Professeure d'anglais, collège, Liffré
Secrétaire académique



Kevin HÉDÉ
Professeur de SES, lycée, Rennes
Secrétaire académique



Françoise GIBERT
Retraîtée
Secrétaire académique



Marina CARO NEDELEC
Professeure d'histoire-géo., lycée, Rennes
Secrétaire académique, pour Ecole Émancipée



Mathieu ALLENET
Professeur de sciences-physiques, lycée, Le Rheu
Secrétaire académique, trésorier académique



Jean-Marc NAUTRÉ
Professeur d'Éducation musicale, collège, St-Jacques de la Lande
Trésorier associé



Réunion des militant·es du SNES Bretagne le 12 septembre pour échanger sur les modalités de fonctionnement de la permanence. Kevin Hédé, Olivier Bordage, Mathieu Allenet, Stéphanie Le Roux, Solenne Ogier, Nicolas Bonnel, Jérôme Gautier, Marina Caro-Nédellec, Gaëlle Poulain (Joël Mariteau, Matthieu Mahéo, Jean-Marc Nautré, Laurence Turbé, hors cadre).

Section académique du SNES-FSU
6 rue Saint-Héliar
35000 RENNES
Tél. 02.99.84.37.00
Mail: s3ren@snes.edu
Permanences du lundi au jeudi.
Vendredi sur rendez-vous.



Qui contacter au Snes-Fsu Bretagne ?

r.snes.edu/S3REN

Les sections départementales vous accompagnent dans les établissements



Les sections départementales du SNES-FSU sont présentes au plus près du terrain pour vous renseigner et vous conseiller. Les militant·es des S2 interviennent dans les établissements pour conseiller, animer des heures d'information syndicale, et peuvent intervenir dans les instances départementales. N'hésitez pas à les contacter !

SNES 35

@ snes35@rennes.snes.edu
r.snes.edu/SNES35

Permanences mardi et jeudi
14 rue Papu à Rennes
Tél. 07 69 17 02 14
Tél. 02 99 63 62 32

SNES 22

@ snes22@rennes.snes.edu
r.snes.edu/SNES22

Permanences mardi et jeudi
18 rue de Brest 22000 St-Brieuc
Tél : 06 70 92 10 19

SNES 56

@ snes56@rennes.snes.edu
r.snes.edu/SNES56

Bureau 125 - Maison des Associations - Boite 69 - 5 place Bonneaud 56100 Lorient
Tél. 02 97 64 42 97

SNES 29

@ snes29@rennes.snes.edu
r.snes.edu/SNES29

BREST

Maison du Peuple 2 Place E. Mazé
29283 BREST CEDEX
Tél. 07 84 52 74 97

QUIMPER

Prat Ar Rouz 71, avenue Jacques Le Viol 29200 Quimper
Tél. 02 98 55 77 72 / 06 07 34 19 33

29



56



35

